

Avignon, le 18 novembre 2021

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement

Affaire suivie par :
Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

s/c de Mesdames et Messieurs les principaux de collège,

s/c de Madame la proviseure de l'EREA,

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale chargés de circonscription

Note de service à l'attention des enseignants déjà titulaires du CAPA-SH, CAPSAIS ou du CAPPEI

OBJET : Stages de spécialisation CAPPEI – année scolaire 2022/2023

REFERENCES : Décret n° 2017-169 du 10 février 2017
Arrêté du 10 février 2017 publié au journal officiel du 12 février 2017
Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017

Le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 a créé le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), commun aux enseignants du 1^{er} degré et du second degré ainsi qu'aux personnels contractuels employés par contrat à durée déterminée exerçant leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté ou de maladie. La formation préparant à cette certification est définie par l'arrêté du 10 février 2017.

Dans le cadre de la formation continue, les enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences peuvent demander à participer à un ou plusieurs modules d'approfondissement. Les enseignants spécialisés qui souhaitent se préparer à l'exercice de nouvelles fonctions peuvent demander à participer à un module de professionnalisation dans l'emploi.

I - Conditions de candidature :

Les candidats à un module de formation CAPPEI doivent être titulaires du CAPA-SH, CAPSAIS ou du CAPPEI.

Un module « exercer comme un enseignant référent de scolarisation ou comme secrétaire de commission départemental d'orientation vers les enseignements adaptés » est accessible après une expérience professionnelle de deux ans comme enseignant du premier degré ou du second degré de l'enseignement public, en qualité de titulaire ou contractuel employé par contrat à durée indéterminée dans une école ou un établissement scolaire.

NB : Les candidats à la formation au CAPPEI se destinant à exercer auprès des publics présentant des déficiences sensorielles, peuvent acquérir les compétences requises en braille et en LSF, en postulant l'année précédant leur départ en formation, aux modules de formation d'initiative correspondants.

II – Modules de formation :

Les modules sont organisés sur une année scolaire.

- module d'approfondissement d'une durée totale de 52 heures,
- module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée totale de 52 heures,
- module de formation d'initiative nationale de 25 à 50 heures (durée totale de 100 heures)

Le départ en formation sur un module de professionnalisation nécessite que les enseignants aient obtenu au mouvement un poste correspondant au module de professionnalisation choisi.

Je rappelle que les personnels intéressés ne peuvent être candidats qu'à un seul module de professionnalisation.

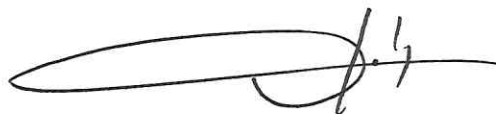
III - Dossiers de candidature :

Les candidats doivent exprimer sur le formulaire de candidature (joint en annexe) leurs choix et le renvoyer au supérieur hiérarchique, pour le **lundi 10 janvier 2022, délai de rigueur**.

Une copie de la demande sera adressée à la direction académique, P1D, par mail à l'adresse suivante : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Après avis circonstancié de l'IEN de circonscription, les dossiers seront transmis à la DSDEN – P1D pour le **vendredi 14 janvier 2022**

Le nombre de départs en stage et les modules de professionnalisation dans l'emploi concernés seront communiqués ultérieurement.



Christian PATOZ

- Annexe 1 : formulaire de candidature
- Annexe 2 : présentation générale de la formation
- Annexe 3 : parcours de formation recommandés